

5ÈME

JOURNÉE DU
MANAGEMENT
JURIDIQUE

Newsletter n°1

Mai 2015

PRIX DE
L'INNOVATION
EN MANAGEMENT JURIDIQUE

Le Prix de l'innovation en management juridique récompense chaque année des directions juridiques ayant mis en œuvre des solutions innovantes pour améliorer le management de la fonction juridique en entreprise.

A vous maintenant de découvrir ces directions juridiques qui innovent et de voter jusqu'au 15 juin pour attribuer le Prix du Public !

La remise des Prix aura lieu le 23 juin 2015 lors de la [Journée du management juridique](#) à l'UIC Espace Congrès à Paris. Découvrez dans cette newsletter une des tables rondes qui y sera organisée : [Démontrer la valeur ajoutée du Contract Management](#).

EDITO



Des outils informatiques au service de l'innovation en management juridique

Qu'il s'agisse d'une solution informatique full web proposé par un éditeur ou d'un logiciel conçu sur mesure grâce à l'alliance de plusieurs compétences dans l'entreprise, les deux innovations que nous vous présentons dans cette newsletter poursuivent le même objectif : améliorer le management grâce à une meilleure organisation de la fonction juridique et à un véritable support aux opérationnels.

Alors que la FNAIM propose à ses adhérents, professionnels de l'immobilier, un outil permettant la rédaction assistée de documents, la SACEM a mis en place une procédure et un logiciel

dédié à la gestion et la protection des données personnelles avec un schéma pédagogique et simplifié pour faciliter la remontée d'informations des opérationnels.

Et les bénéfices sont là : gain de temps, sécurisation des relations contractuelles et des projets, autonomie des opérationnels...

Bonne lecture !

Laurine Tavitian

EN QUELQUES MOTS...

La FNAIM a déployé la seule solution « full web » pour les professionnels de l'immobilier, d'assistance à la rédaction des contrats et documents du domaine immobilier. Potentiellement 10.000 agences immobilières et 35.000 utilisateurs vont utiliser des modèles personnalisables, imprimables avec une seconde étape de développement qui offrira une assistance à la rédaction automatique assistée.

Le Département juridique de la SACEM a mis en place une procédure interne performante allée à un logiciel conçu sur mesure et des sessions de formation afin d'optimiser la protection des données personnelles tout en facilitant le travail des opérationnels et du département juridique.

www.journeemanagementjuridique.com

www.innovation-juridique.eu/Directions-Juridiques



Interview de Florence Graveline Chef du Service des Etudes Juridiques et CIL de la SACEM



Quelles compétences avez-vous mobilisé pour innover ?

La mise en place à la Sacem d'une procédure performante pour une protection optimale des données personnelles et la conception d'un logiciel sur mesure a mobilisé à la

fois les équipes métiers, la DSI et le DJ. Le cœur de cette innovation repose sur une synergie entre ces différents acteurs : le chef de projet « utilisateurs » qui connaît les données utilisées, le responsable informatique qui maîtrise les aspects techniques du projet informatique et le juriste qui va traduire ces informations pour remplir les obligations de l'entreprise en matière de protection des données personnelles.

L'efficacité de ce travail collaboratif est renforcée grâce au logiciel sur mesure conçu pour permettre la remontée des informations vers le juriste et donner des outils d'aide aux opérationnels dans la conduite de leurs projets informatiques.

Votre innovation vous a-t-elle permis d'améliorer la communication interne et la performance du département juridique ?

La communication interne est justement l'une des clés de voûte de cette innovation en créant cette synergie entre les opérationnels et le DJ.

Cette nouvelle procédure a été également l'occasion de mettre en place des formations adaptées aux besoins des services et d'offrir aux opérationnels une palette d'outils à leur disposition pour leur permettre d'être autonomes sur les questions courantes.

La performance du DJ en est ainsi optimisée car il intervient alors en amont des projets pour jouer un véritable rôle d'expert et proposer des solutions qui permettent aux projets informatiques d'être développés en toute conformité.

L'innovation a rendu possible une optimisation du temps dans la gestion des dossiers, une réduction des coûts et une diminution du risque juridique. Le DJ est désormais sollicité en amont des projets et est perçu comme un vecteur de solutions plutôt que de contraintes.

Comment entendez-vous poursuivre votre démarche d'innovation ?

La protection des données personnelles est une matière en constante évolution dont la réglementation ne cesse de s'intensifier, notamment avec le futur règlement européen qui prévoit un renforcement des obligations pour les entreprises et place désormais l'accompagnement de la conformité à la protection des données personnelles au cœur des développements de projets des entreprises. L'innovation juridique de la Sacem a d'ores et déjà permis d'anticiper cette future réglementation en mettant en place une procédure qui prend en compte ces obligations et pour laquelle il est prévu suffisamment de souplesse pour pouvoir l'adapter aux évolutions de la réglementation. De plus, la diffusion large auprès des collaborateurs des bonnes pratiques permet également de pouvoir les faire évoluer en toute sérénité.



[Retrouvez la présentation de l'innovation de la SACEM et votez en ligne](#)



Interview de Renaud Turc Directeur adjoint du service juridique de la FNAIM



Pourquoi avez vous choisi de faire appel à un prestataire pour concevoir FNAIM Legal ?

La FNAIM a fait appel à un prestataire car nous n'avions pas la ressource en interne pour le faire.

La mise en œuvre d'imprimés juridiques dynamiques nécessite une technicité particulière, un langage informatique que seul le prestataire détenait.

De plus, nous souhaitons que cette solution soit mise à la disposition des adhérents le plus rapidement possible. L'intervention d'un prestataire extérieur était donc la meilleure solution.

FNAIM Legal permettra prochainement la rédaction assistée de documents, pouvez-vous nous expliquer cette fonctionnalité ?

La rédaction assistée de documents est la possibilité d'élaborer des imprimés juridiques afin qu'ils correspondent exactement à la situation à laquelle est confrontée le rédacteur.

A cet effet, seules les clauses nécessaires et indispensables au cas d'espèce apparaissent dans le contrat. Inversement, les clauses qui n'ont pas lieu d'être, eu égard à la situation juridique rencontrée, disparaissent de l'imprimé. Le contrat va donc se construire au fur et à mesure des réponses qui seront apportées par le rédacteur, ce dernier visualisant instantanément sur son écran l'élaboration du contrat.

Une fois le contrat finalisé sur son navigateur web, l'utilisateur le valide et peut demander son téléchargement en utilisant Microsoft Word pour son impression locale.

Cette solution met donc fin au contrat dit « généraliste » pour des contrats personnalisés. Notez que ces derniers

intègrent l'ensemble des règles métiers associées tant à la présentation qu'à la composition des contenus conformément aux contraintes du cadre réglementaire et aux process des métiers de l'immobilier.

L'avantage de cette solution c'est qu'elle est accessible en full web et ne nécessite pas d'installer, pour les utilisateurs, un logiciel sur leur poste de travail.

Comment votre innovation est-elle accueillie par les professionnels de l'immobilier ?

Cette innovation est très attendue par les professionnels de l'immobilier car elle va valoriser très certainement leurs compétences dans la rédaction de contrat.

Avec cet outil, ils sont certains d'élaborer des contrats qui sur le plan juridique seront fiables.

Ils vont gagner du temps en automatisant la rédaction de leurs imprimés et surtout supprimer les risques d'obsolescence et de surcoût liés au stock en éditant les imprimés au gré de leurs besoins.



| AGIR POUR LE LOGEMENT |



[Retrouvez la présentation de l'innovation de la FNAIM et votez en ligne](#)

Parce qu'il vise la consolidation de la performance d'entreprise par le biais de l'optimisation du cycle de vie contractuel, le Contract Management s'impose depuis une dizaine d'années en France comme un métier de choix pour les organisations innovantes intervenant principalement, ou ponctuellement, en mode projet et/ou dans le cadre de prestations de service.

En associant aux bases communes de l'expertise juridique et contractuelle la gestion de risque, l'art de la négociation et de la facilitation (résolution des conflits, gestion de crise), une sensibilité à la gestion de projet et à la technique associée, ou encore des capacités à manier les mécanismes financiers d'un contrat, la fonction de Contract Manager se révèle un atout certain dans la quête de pérennité et de croissance des entreprises.

Pour apporter une valeur ajoutée mesurable (par le suivi d'indicateurs de performance robustes notamment) et s'extraire de la logique désuète du centre de coût, le Contract Manager se doit de proposer une vision à la fois transversale et globale de tous les risques et de toutes les problématiques susceptibles de surgir à l'occasion du déroulé du cycle de vie d'un contrat, aussi bien en avant-vente qu'en phase d'exécution.

L'atteinte des objectifs inhérents à la fonction dépend de la maîtrise d'un savoir-faire varié et d'un positionnement en termes de savoir-être particulièrement exigeant : Connaissance et utilisation continue des processus types assurant le suivi de l'activité quotidienne d'un cycle : synthèse contractuelle, ordonnancement des négociations, stratégie des risques, gestion des changements et de la communication, claim management, pilotage des livrables, identification des leviers commerciaux, procédure de clôture, etc.

La croissance exponentielle du nombre de Contract Managers en France ces cinq dernières années repose sur le caractère éminemment pluridisciplinaire des profils. Pourtant cette vision unique, latérale et globale donc, proposée par le Contract Management ne suffit pas à justifier l'engouement du marché. Afin d'assurer la pérennité du développement

de la fonction et d'accentuer la professionnalisation des experts du secteur, la démonstration de la valeur ajoutée du Contract Management s'impose comme un gage de crédibilité sur le long terme.

- Pourquoi une telle démonstration est-elle exigée par la direction des organisations ?

- Comment imaginer des indicateurs de performance à la fois qualitatif et quantitatif ?

- Quels sont les outils permettant la mesure régulière de la valeur ajoutée du Contract Management ?

- Quelles sont les limites d'un tel exercice ?

Ces questions seront débattues par des professionnels du secteur afin d'apporter un éclairage sur les avancées du Contract Management cette dernière année.

Cette table ronde sera animée par Grégory Leveau, Contract Manager et médiateur professionnel lors de la [Journée du management juridique](#).

Grégory Leveau est le fondateur et le président de l'Ecole Européenne de Contract Management (e²cm). Il est également l'auteur de Pratique du Contract Management paru aux éditions Gualino/Lextenso.

Seront présents en qualité d'intervenants :

- Régis Mahieu, Contract Manager et Avocat, membre fondateur d'INTRACT, premier réseau professionnel en France de Contract Management.
- Estelle Klisz, Contract Manager au sein de la société KP DP.
- Paul Moffat, VP Legal Export Control, Compliance and Contract Management chez Thalès et représentant de l'Association Française de Contract Management (AFCM) à cette occasion.
- Jérôme Teissier, Président Directeur Général de la société Legisway.

5^{ÈME} JOURNÉE DU MANAGEMENT JURIDIQUE

PROGRAMME

9h30 - 11h00 : Démontrer la valeur ajoutée du Contract Management.

La croissance exponentielle du nombre de Contract Managers en France ces cinq dernières années repose sur le caractère éminemment pluridisciplinaire des profils. Pourtant cette vision unique, latérale et globale, proposée par le Contract Management ne suffit pas à justifier l'engouement du marché. Afin d'assurer la pérennité du développement de la fonction et d'accentuer la professionnalisation des experts du secteur, la démonstration de la valeur ajoutée du Contract Management s'impose comme un gage de crédibilité sur le long terme.

- Pourquoi une telle démonstration est-elle exigée par la direction des organisations ?
- Comment imaginer des indicateurs de performance à la fois qualitatif et quantitatif ?
- Quels sont les outils permettant la mesure régulière de la valeur ajoutée du Contract Management ?
- Quelles sont les limites d'un tel exercice ?

Table ronde animée par Grégory Leveau, Fondateur et Président de l'Ecole Européenne de Contract Management (e²cm).

11h30 - 13h00 : 7 tendances clefs pour mieux prévenir les risques juridiques en 2015

Récemment, de nombreuses actualités réglementaires et jurisprudentielles viennent s'ajouter à l'agenda des équipes juridiques : actions de groupe, stratégies d'assurances, responsabilités civiles et pénales, réglementation sur les fraudes...

Pour bien mesurer l'enjeu de ces nouveautés, des études menées récemment auprès des directions et services juridiques en France révèlent les nouvelles tendances qui améliorent la prévention du risque juridique en entreprises.

Quelles tendances de prévention des risques en 2015 impactent le plus le quotidien des équipes juridiques en entreprises ?

Au travers d'une analyse de 7 enjeux et actualités clefs, un panorama d'expertises et de bonnes pratiques qui contribuent à la performance de la fonction juridique.

Table ronde animée par Jonathan Diebold directeur de Square Metric

Déjeuner

14h30 - 16h00 : Libérons la parole du juriste d'entreprise ! Production, traitement et protection des données juridiques au sein de l'entreprise.

- Sécuriser la parole du juriste (production des données et avis) pour permettre de la libérer:
- Besoin de transparence – volonté gouvernementale et opinion publique favorables à plus de transparence - Partage et échange des données dans l'entreprise impliquant de la communication et de la formation.
- Déficit de protection ? Quelle voie pour l'améliorer ?

Table ronde animée par l'Association Française des Juristes d'Entreprise (AFJE)

16h30 - 18h00 : Présentation de 3 innovations en management juridique de directions juridiques.

Le Village de la justice organise pour la 3^{ème} année, le Prix de l'innovation en management juridique qui a pour objectif de récompenser et valoriser la fonction juridique dans l'entreprise par la mise en œuvre d'outils et de process visant à améliorer le management. Lors de cette table ronde, les 3 lauréats sélectionnés par le Jury présenteront les innovations qu'ils ont mises en œuvre dans leur entreprise. A l'issue de la table ronde, 2 prix seront remis : le Prix du Jury et le Prix du Public.

Table ronde animée par le Village de la Justice

[Inscription ici](#) ou ci-après

Organisateurs



Partenaires institutionnels



Partenaires commerciaux :



Je m'inscris :

Nom : Prénom :

Société ou cabinet :

Profession :

Adresse postale :

Code postal et ville, pays si hors France :

Tél. : Email :

Inscription à la journée 250 € HT (accès aux conférences, déjeuner et cocktail de remise du Prix).

Tarif demandeur d'emploi : 50% (sur justificatif).

J'assisterai à la table ronde : 9h30-11h 11h-13h 14h30-16h 16h-18h

Je serai présent : au déjeuner au cocktail

-20%
jusqu'au
23 mai

MERCI DE RENVOYER CE BULLETIN COMPLÉTÉ accompagné de votre règlement :

LEGITEAM - 17, rue de Seine - 92100 Boulogne ou par fax au 01 46 09 13 85
Pour tout renseignement : Tél. : 01 70 71 53 80 - salonjuridique@legiteam.fr

Vous pouvez régler en ajoutant la TVA 20% par chèque, virement ou en ligne par carte bancaire pour accélérer et garantir votre inscription à www.village-justice.com/paiement (interface sécurisée) en indiquant en référence JM2015 + votre nom. Le règlement doit parvenir avant l'événement (sauf dérogation pour les organismes publics ou autres ayant un délai de paiement supérieur).

Une confirmation d'inscription valant convocation à la formation ainsi qu'une facture vous seront adressées. Toute inscription est définitive et ne pourra donner lieu à remboursement sauf sur justificatif.

Legiteam est un organisme de formation enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité 11 92 15858 92 auprès du préfet de Région d'Ile de France. Pour toute demande de prise en charge, contactez nous au 01 70 71 53 80 ou indiquez le au moment de votre inscription.

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu : À deux pas de la Tour Eiffel - UICP Espace Congrès - 16, rue Jean Rey – 75015 Paris

Parking : Pullman

Accès : Métro ligne 6 station

Bir-Hakeim, RER C station Champ de Mars, Bus ligne 42, 69, 82, 87.